

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

**DELIBERATION N° DEL027-21**

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 avril à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 2 avril 2021, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, G. JACCOUD, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, D. FRANCILLON, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSSOIN, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> FABBRO Elisa (pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 8 avril 2021)  
M<sup>me</sup> LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 7 avril 2021)  
M. GAMET Stéphane (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 8 avril 2021)  
M. MERCIER Vincent (pouvoir à Dominique FRANCILLON, en date du 5 avril 2021)

Messieurs Mickaël GUIHENEUF et Daniel FINAZZO ont été élus secrétaires de séance.

**OBJET : signature du marché relatif aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux.**

**Rapporteur : Nadine MELCHINSEN**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le marché relatif aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux prenant fin au 14 avril 2021, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 3 mars 2021 aux publications d'annonces légales (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics - BOAMP et Journal Officiel de l'Union européenne - JOUE) et publié sur le profil acheteur de la commune (plateforme de dématérialisation des marchés publics).

Suite à la publication de cet avis, 46 dossiers de consultation ont été retirés.

La date limite de remise des offres était fixée au 02 avril 2021 à 09h00. Cinq entreprises ont déposé une offre.

La commission d'appel d'offres, réunie le 8 avril 2021, a procédé à l'analyse des candidatures et a enregistré les offres proposées.

Après analyse de toutes les offres réalisées au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offres du 8 avril 2021 a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse suivante :

L'entreprise Alpes Dauphiné Nettoyage (ADN) pour un montant annuel de 68 366,37 € HT pour les prestations courantes (hors prestations ponctuelles et remise en état).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer le marché correspondant et de procéder à sa mise au point en vue de sa notification,
- de dire que les crédits seront inscrits au chapitre 011 du budget 2021.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 8 avril 2021.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pierre VERRI.